

# APPRENTISSAGE ET CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

## Ordonnance de la Commission

*La présente est une ordonnance de la Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle du Nouveau-Brunswick faite en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle.*

**Titre :** Tâches, activités et les fonctions de la profession désignée

**Catégorie :** Volontaire

**Profession :** Aide-ingénieur

**Numéro de l'ordonnance de la Commission :** V047.1

**Date de l'ordonnance de la Commission :** le 17 janvier 2013

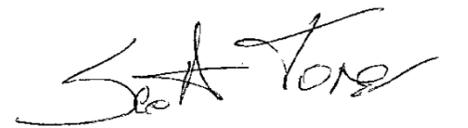
**Date d'entrée en vigueur :** le 1 décembre 2013

---

### CHAMP D'ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

La profession d'aide-ingénieur comprend

- (a) l'opération des calculs de génie qui portent sur les côtés techniques du plan, des projets, du fonctionnement ainsi que la planification, qui concernent le réseau de distribution de l'énergie électrique et se rattachent à des domaines comme les niveaux de courant, les chutes de tension, la coordination du système de protection, les conceptions des systèmes et le matériel de chargement;
- (b) la préparation des détails nécessaires requis en matière de génie pour l'ensemble des travaux importants à exécuter, les dispositifs et le matériel, y compris le compteur dans le processus de distribution de l'énergie électrique;
- (c) l'exécution des plans de toutes les installations électriques aériennes ou souterraines;
- (d) la précision et la coordination des vérifications annuelles des charges, l'analyse des résultats en vue de déterminer l'état des réseaux de distribution électrique et du matériel de chargement, et la coordination de l'examen et la mise au point du schéma d'un circuit de fonctionnement;
- (e) l'exécution des études et des enquêtes sur des interruptions importantes, des réclamations en raison de dommages subis ou d'autres faits dus au fonctionnement du réseau de distribution électrique; et
- (f) la préparation des plans d'installation et d'un budget d'investissement du réseau de distribution électrique, y compris la prévision du matériel que nécessitent les travaux importants.



Président

Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle